

LES DROITS DU PATIENT AU COURS DE SON PARCOURS DE SOINS

Public

- Personnel Médical, Cadres de santé, IDE, AS, MER, Assistantes Médicales

Pré-requis

- Aucun

Objectifs opérationnels et pédagogiques

- Connaître et promouvoir les droits du patient
- Respecter ses droits au quotidien
- Appréhender les outils et les règles de traçabilité

Contenu du programme

- Apport juridique : cadre légal et réglementaire
- Les acteurs de la promotion des droits du patient
- Cas pratiques sur la mise en œuvre des droits du patient au cours de son parcours de soins en établissement de santé

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas pratiques
- Travail de groupe

Evaluation

Au début

Questionnaire de recensement des attentes et auto-évaluation des connaissances

Au cours

Cas pratiques réalisés en groupe, puis corrigés par l'évaluateur

A l'issue

Quizz d'évaluation des compétences
Questionnaire de satisfaction

Dates / Durée

2 journées complémentaires

09/10/23 + 27/11/23

Coûts pédagogique

Tarif : 800 euros net de taxe

En intra : nous consulter

Intervenants

Maitre CAROLE CHEVALIER-DEBERNARD
Avocate spécialiste en droit de la santé

Dr ISABELLE VAN PRAAGH
DU de droit médical, Expert Visiteur HAS

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour toute information ou demande d'adaptation, contactez-nous :

Institut de Formation - 04 73 27 84 12 - Institut-formation@clermont.unicancer.fr

LES DROITS DU PATIENT AU COURS DE SON PARCOURS DE SOINS

PROGRAMME

- **Rappel de la loi et la réglementation**
- **Les acteurs de la promotion des droits du patient en établissement de santé (ETS) : rôle et missions**
 - **Gouvernance**
 - **Professionnels de santé**
 - **Commission des usagers**
- **Focus sur les droits du patient en ETS**
 - **Avant et tout au long de la prise en charge**
 - Information sur sa pathologie et son traitement.
 - Consentement du patient, discussion bénéfices risques et refus de soins
 - Droit à l'information sur la désignation d'une personne de confiance et sur la possibilité de rédiger ses directives anticipées
 - **Pendant la prise en charge et à l'issue**
 - Respect intimité, vie privée, liberté aller et venir
 - Bientraitance,
 - Lutte contre la maltraitance ordinaire
 - Lutte contre la douleur et droit d'accès aux soins palliatifs
 - **A l'issue de la prise en charge**
 - L'information du patient en cas de dommage lié aux soins.
 - Déclaration EIGAS
 - Satisfaction et expérience patient
 - Plainte et réclamation

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour toute information ou demande d'adaptation, contactez-nous :

Institut de Formation - 04 73 27 84 12 - Institut-formation@clermont.unicancer.fr